

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS SA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 14.532.169 €

Siège social : Tour Maine Montparnasse – 33 avenue du Maine - 75755 Paris cedex 15

R.C.S. Paris B 722 032 778

<p>LISTE DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES (Article L 225-39 du Code de Commerce)</p>

EXERCICE 2010

1/ Les sociétés d'opérations immobilières dont la société LNC INVESTISSEMENT est associée, confient à LNC SA les missions suivantes :

- ✓ Direction Générale de programme,
- ✓ Direction Technique (maîtrise d'œuvre d'exécution et service client)
- ✓ Commercialisation

Ces missions sont généralement rémunérées comme suit :

- 5 % HT du chiffre d'affaires HT de l'opération
- 6 % HT du coût de construction HT VRD et Bâtiment
- 4.5 % HT du chiffre d'affaires définitif HT de l'opération

Il faut noter toutefois que pour certaines opérations spécifiques, les missions ci-dessus peuvent être réduites.

Lors de l'exercice 2010 comme les années précédentes, des conventions de gestion, de maîtrise d'œuvre d'exécution et service client ainsi que de commercialisation ont été conclues entre LNC SA et des sociétés d'opérations.

2/ Dans le cadre du financement des opérations de ses filiales étrangères, LNC SA est amenée à fournir diverses garanties au profit des établissements de crédits.

3/ Domiciliations

LNC SA autorise certaines de ses filiales, ainsi que les sociétés civiles d'opération à domicilier leur siège sociaux dans les locaux qu'elle occupe, ou occupés par ses établissements secondaires en Ile de France et en Province.

4/ Gestion de trésorerie

LNC SA reçoit les placements des trésoreries disponibles :

- des SCI d'opération liquidées et ce, conformément à un pouvoir spécial des associés,
- des SCI d'opération détenues à 100 % par le groupe
- des SCI d'opération dites « patrimoniales » (filiales de la société PREMIER)
- de certaines de ses filiales directes ou indirectes

Ces placements ont été rémunérés en 2010 au taux de EURIBOR 3 mois.

5/ Conventions de répartition des impôts dans le cadre de l'intégration de LNC INVESTISSEMENT au groupe fiscal organisé par sa société mère LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS SA et certaines de ses filiales.

Le 25 mars 2011



Le Président du Conseil de Surveillance